

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **22 décembre 2021 à 16 h 15** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

Conformément à l'arrêté ministériel du 20 décembre 2021 qui remet en vigueur notamment les arrêtés ministériels 2020-029 et 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, la présente séance se tient à huis clos, les délibérations et les votes se font à distance via des moyens technologiques.

21-12-435

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

21-12-436

Adoption – Règlement no 2021-399 concernant l'imposition pour 2022 des taxes foncières et de compensation ;

ATTENDU l'avis de motion donné le 20 décembre 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant l'imposition pour 2022 des taxes foncières et de compensation déposée le 20 décembre 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 20 décembre 2021 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2021-399 concernant l'imposition pour 2022 des taxes foncières et de compensation.

ADOPTÉE

21-12-437

Adoption – Règlement no 2021-400 concernant l'imposition pour 2022 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

ATTENDU l'avis de motion donné le 20 décembre 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant l'imposition pour 2022 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles déposée le 20 décembre 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 20 décembre 2021 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2021-400 Concernant l'imposition pour 2022 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

21-12-438

Adoption - Règlement no 2021-401 concernant la tarification 2022 pour le service d'égout et d'épuration des eaux usées

ATTENDU l'avis de motion donné le 20 décembre 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant la tarification 2022 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées des déposée le 20 décembre 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 20 décembre 2021 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2021-401 Concernant la tarification pour 2022 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

21-12-439

Adoption – Règlement no 2021-402 Concernant la tarification 2022 pour le service d'eau

ATTENDU l'avis de motion donné le 20 décembre 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant la tarification 2022 pour le service d'eau déposée le 20 décembre 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 20 décembre 2021 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2021-402 Concernant la tarification 2022 pour le service d'eau.

ADOPTÉE

21-12-440

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2021-10 au 2021-11 soumise par la trésorière en date du 22 décembre 2021 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes et en application des décrets relatifs aux mesures sanitaires, le maire offre de répondre aux questions écrites déposées avant la tenue de la séance. Le greffier constate qu'aucune question n'a été posée.

21-12-441

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 16 h 20.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire